

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 septembre 2019 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au
158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Demandes de dons et commandites
 4. Demande d'aide financière – Aqua-Pur Matane
 5. Fonds local d'investissement (FLI) – Quittance et radiation d'une créance
 6. SANAM
 - 6.1 Renouvellement du contrat de travail
 - 6.2 Autorisation affichage 2^e poste
 7. GRH – Autorisation affichage poste de secrétaire-réceptionniste
 8. Annulation de la résolution numéro 475-08-19
 9. Modification à la Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie
 10. Connectivité Internet dans la MRC de La Matanie – lettres d'appui
 11. Propositions – quatre (4) ToughPad
 12. Propositions – Installation de buvettes dans l'Édifice
 13. Participation à la Semaine des transports collectifs et actifs du 16 au 21 septembre 2019
 14. Participation aux Journées de la Culture du 27 au 29 septembre 2019
 15. Autorisation paiement – Facture Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Ulric, année 2019
 16. Demande de soutien aux MRC que traverse le Sentier international des Appalaches Québec – Accord de principe et mandat au comité administratif pour le suivi (résolution 539-08-19)
 17. Synergie Matanie inc. – Représentant de la MRC au conseil d'administration
 18. Installation de dispositifs de gestion de la déprédation du castor
 19. Abonnement à la Terre de Chez Nous
 20. Dossier CPTAQ / Béton Provincial
 21. Visite de fermes de La Matanie "Tournée gourmande"
 22. TNO – Ententes d'entraide mutuelle en réponse à un sinistre
 23. Autorisation travaux de voirie sur TPI
 24. Orientations – Fonds de développement (financement spécial) MRC des Etchemins
 25. Varia
 26. Période de questions
 27. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 543-09-19

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point "Varia" ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 544-09-19

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dons et commandites, soit :

- Atelier A à Z – Formation : Coût de revient et prise de décision stratégique;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Atelier A à Z – Formation : Coût de revient et prise de décision stratégique :
80 \$ volet Formation en gestion.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 545-09-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (AQUA-PUR MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Aqua-Pur Matane – projet plan de commercialisation : subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 546-09-19

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) – RADIATION D'UNE CRÉANCE ET QUITTANCE FINALE

CONSIDÉRANT le suivi du dossier par le CCDE et la proposition de règlement d'un dossier de 2009 (prêt initial de 100 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés d'une demande de radiation du solde d'un prêt en contrepartie d'un paiement de 12 000 \$ et la recommandation à cet effet;

CONSIDÉRANT la réception, en date du 26 août 2019, d'un chèque visé au montant de 12 000 \$ pour le dossier FLI-09-100 et qu'il y a lieu de radier le solde du capital et intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la radiation du solde du capital de 21 499,48 \$ pour le dossier FLI-09-100 et entériner la quittance finale de la créance dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 547-09-19

SANAM – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL - À TITRE DE COORDONNATRICE

CONSIDÉRANT QUE madame Fanny Allaire-Poliquin est embauchée à titre de chargée pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) depuis mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 et le projet d'embaucher une 2^e ressource pour le SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Fanny Allaire-Poliquin, à titre de coordonnatrice pour le SANAM, rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2019, pour un mandat d'un (1) an et conditionnellement au financement des bailleurs de fonds;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le contrat de travail et la lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 548-09-19

SANAM – AUTORISATION AFFICHAGE 2^E POSTE – AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT À L'ATTRACTIVITÉ ET À L'INTÉGRATION

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat de travail 2019-2020 de madame Fanny Allaire, à titre de coordonnatrice pour le SANAM;

CONSIDÉRANT les besoins d'une 2^e ressource pour le SANAM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'affichage d'un poste d'agent(e) de développement à l'attractivité et à l'intégration, poste contractuel à temps complet, et ce, conditionnellement au financement des bailleurs de fonds.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 549-09-19

AUTORISATION AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT la confirmation du départ à la retraite de la détentrice du poste de secrétaire-réceptionniste et la nécessité de prévoir le remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'affichage du poste de secrétaire-réceptionniste, classe I, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

QUE le comité administratif participe au processus de recrutement afin de combler le poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 550-09-19

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 475-08-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 475-08-19 relative à l'embauche au poste de préposé aux services techniques–entretien des véhicules et équipements incendie;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a décidé de ne pas accepter le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 475-08-19.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 551-09-19

MODIFICATION À LA POLITIQUE D'UTILISATION DES BIENS INFORMATIQUES ET DE GESTION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a procédé à la migration de ses comptes courriel vers les services Microsoft Exchanges;

CONSIDÉRANT QUE le recours au stockage de données informatiques sur des serveurs externes accessibles par l'Internet est désormais une pratique courante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie afin d'y inclure des dispositions sur l'utilisation des outils infonuagiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE modifier l'article 2 de la Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie pour inclure la définition suivante :

« Infonuagique (service en nuage, "Cloud Computing") :

Modèle informatique qui, par l'entremise de serveurs distants interconnectés par Internet, permet un accès réseau, à la demande, à un bassin partagé de ressources informatiques configurables, externalisées et non localisables, qui sont proposées sous forme de services évolutifs, adaptables dynamiquement et payants. Les fournisseurs de l'infonuagique public comprennent, entre autres, Dropbox, Google Drive, WeTransfer, iCloud et Microsoft Office 365. »

D'ajouter le nouvel article suivant :

« Article 9.1 Utilisation de l'infonuagique

Les utilisateurs de l'infonuagique doivent se conformer aux directives suivantes dans leurs échanges électroniques et leur utilisation des biens informatiques de la MRC de La Matanie :

- a) il est interdit d'emmagasiner des informations personnelles et non reliées au travail sur le service en nuage fourni par la MRC de La Matanie;
- b) il est interdit d'emmagasiner des biens informatiques contenant des renseignements personnels et nominatifs lorsque ceux-ci sont visés par des restrictions d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- c) une copie de tout bien informatique emmagasiné doit être également enregistrée sur les serveurs locaux de la MRC de La Matanie;
- d) toute information hébergée par un utilisateur en environnement infonuagique doit demeurer la propriété exclusive de la MRC de La Matanie.

Le présent article ne s'applique pas aux serveurs et aux bases de données des entreprises fournissant des logiciels spécialisés à la MRC de La Matanie, notamment en matière de gestion, de finances, de transport, d'incendie, d'urbanisme ou d'évaluation foncière. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 552-09-19

CONNECTIVITÉ INTERNET ET SERVICES SANS FIL MOBILES DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 478-08-19 autorisant le directeur général adjoint à signer une entente de confidentialité afin de favoriser l'échange d'informations et une lettre d'appui confirmant la volonté de la MRC de La Matanie de collaborer avec Cogeco Connexion;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cogeco Connexion a révisé son gabarit de lettre d'appui afin que celle-ci soit plus précise et demande expressément au gouvernement de considérer les projets soumis par Cogeco visant à accroître la connectivité Internet sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cogeco Connexion demande aussi un appui à sa proposition d'un nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles au Canada actuellement mené par la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), permettrait d'accroître la concurrence dans le marché de détail, d'encourager les investissements dans les installations de télécommunications, tout en nécessitant une intervention réglementaire limitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, à signer :

- la lettre d'appui révisée confirmant la volonté de la MRC de La Matanie de collaborer avec Cogeco Connexion afin de soutenir le but commun d'améliorer l'accès à Internet haute-vitesse dans la MRC;
- la lettre d'appui à la proposition de Cogeco Connexion d'un nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles (avis de consultation de télécom CRTC 2019-57).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 553-09-19

AUTORISATION – ACHAT DE QUATRE (4) TABLETTES (TOUGH PAD) POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la migration des systèmes informatiques utilisés en évaluation foncière vers la plate-forme de la Coopérative informatique municipale (CIM) nécessite l'acquisition de tablettes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés des propositions reçues et du soumissionnaire ayant fait la meilleure offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'entériner la proposition d'Informidata solutions PME, en date du 24 juillet 2019, au montant de 18 858,80 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de quatre (4) tablettes, TouchPad, pour le service de l'évaluation foncière;

D'autoriser le paiement de la facture, au montant total de 21 682,91 \$ taxes incluses, sur réception des tablettes, à même le budget du service.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 554-09-19

PROPOSITIONS – INSTALLATION DE BUVETTES DANS L'ÉDIFICE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 382-06-19 mandatant le directeur général adjoint pour évaluer les coûts d'installation d'une buvette à chaque étage de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE prévoir cette dépense au budget 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 555-09-19

PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE À LA SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DU 16 AU 21 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la Semaine des transports collectifs et actifs du 16 au 21 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'objectif de sensibiliser et d'inciter la population à adhérer à un mode de vie sain et écologique;

CONSIDÉRANT QUE la semaine des transports collectifs et actifs est un moment approprié et pertinent pour promouvoir le service de transport collectif sur le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement sera publié sur Facebook et qu'un quizz avec une question par jour en lien avec la thématique du partage de la route, les voies cyclables, ce qui se fait comme transport dans La Matanie, l'environnement, etc. pourra être partagé et diffusé à plus grande échelle;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC à cet événement serait bénéfique pour le service du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie participe à la Semaine des transports collectifs et actifs du 16 au 21 septembre 2019;

QUE le service du transport collectif de la MRC de La Matanie offre en prix pour la question journalière du quizz un livret de 10 billets par jour durant ladite semaine, pour une valeur totale de 180 \$;

QUE le service du transport collectif offre à chaque nouveau membre qui s'inscrit durant la semaine du 16 au 21 septembre 2019, un livret de 10 billets d'une valeur de 30 \$ l'unité;

QUE le service du transport collectif propose à sa clientèle, membre du transport, de parrainer un nouvel utilisateur dans ladite semaine et ainsi obtenir un rabais de 30 % sur l'achat de sa prochaine carte mensuelle ou l'équivalent en billets comme incitatif à promouvoir le service du transport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 556-09-19

PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE AUX JOURNÉES DE LA CULTURE DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT les Journées de la Culture du 27 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les travaux d'amélioration à la tour du phare de Matane;

CONSIDÉRANT les investissements consentis pour développer une aire d'exposition au sous-sol du bureau d'accueil touristique (BAT) laquelle n'a pas fait l'objet d'une inauguration officielle;

CONSIDÉRANT la présence du musée maritime de Lire la Mer au BAT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie s'est associée à Lire la Mer pour offrir des tours guidés patrimoniaux et gourmands à l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la MRC aux Journées de la Culture afin de faire découvrir gratuitement à la population de La Matanie les nouveautés présentes au BAT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 557-09-19

AUTORISATION PAIEMENT SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINT-ULRIC, ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 669-11-18 confiant le mandat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC à Sani-Manic inc. pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 044473 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Ulric, année 2019, au montant de 89 262,50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 044473 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2019, pour le secteur de Saint-Ulric, au montant de 102 629,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 558-09-19

SYNERGIE MATANIE INC. – REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE Synergie Matanie est un projet mis en place par la SADC de la région de Matane et financé par RECYC-QUÉBEC, la Ville de Matane et la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, faisant partie du plan d'action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie, ce projet vise à instaurer durablement l'économie circulaire en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE concrètement, depuis deux ans, Synergie Matanie a réalisé divers maillages entre entreprises et organismes en Matanie, ce qui a permis, entre autres, l'échange de plusieurs centaines de tonnes de matières résiduelles entre entreprises et le partage de ressources et services notamment entre organismes;

CONSIDÉRANT QUE les activités de Synergie Matanie, en plus d'avoir un impact économique pour les entreprises en symbiose, participent à la concrétisation de la première stratégie de la hiérarchie des 3RV-E, soit la réduction à la source des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les résultats probants obtenus par le biais de cette démarche, le financement de ce projet n'a pas été renouvelé par RECYC-QUÉBEC, son principal bailleur de fonds;

CONSIDÉRANT QUE, pour pérenniser les actions de Synergie Matanie et pour poursuivre les activités visant à insérer le modèle d'économie circulaire dans la pratique des entreprises et organismes en Matanie, le projet Synergie Matanie a été incorporé en un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE, participant déjà au comité de travail mis en place pour suivre et orienter les activités du projet Synergie Matanie avec un représentant de la Ville de Matane et un représentant de la SADC, le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC a été invité à faire partie du conseil d'administration de l'organisme Synergie Matanie inc. à titre de représentant de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif désigne le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, à titre de représentant de la MRC de La Matanie, afin de siéger au conseil d'administration de Synergie Matanie inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 559-09-19

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE GESTION DE LA DÉPRÉDATION DU CASTOR

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée de l'obstruction récurrente, due aux castors, d'un ponceau situé dans un cours d'eau sous un chemin menant à une érablière sous permis située sur les terres publiques intramunicipales, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation du site par le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, celui-ci recommande des travaux visant à désobstruer le ponceau pour rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau et la mise en place d'un dispositif permanent afin de contrer la déprédation causée par les castors;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réalisation de travaux visant à désobstruer et à protéger le ponceau :

- Entreprises de Construction St-Raymond inc., au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables;
- Entreprises D'Auteuil et Fils inc., au montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de Métal en feuilles de Matane (1989) inc., au montant de 1 950 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication du dispositif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation des travaux visant à désobstruer et à protéger le ponceau en acceptant la proposition des Entreprises D'Auteuil et Fils inc., au montant de 574,88 \$ taxes incluses;

D'accepter la soumission de Métal en feuilles de Matane (1989) inc., au montant de 2 242,01 \$ taxes incluses, pour la fabrication d'un dispositif à castor et son installation sur les TPI de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 560-09-19

ABONNEMENT À LA TERRE DE CHEZ NOUS

CONSIDÉRANT QUE les services de développement agricole et de génie forestier de la MRC doivent être au courant de l'actualité provinciale en matière d'activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement agricole de la MRC, étant partenaire avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) sur de nombreux projets, doit se garder informé des tendances actuelles;

CONSIDÉRANT la demande du conseiller en développement agricole de la MRC, monsieur Jean-Philippe Tupinier-Martin, de s'abonner à La Terre de Chez Nous (combiné papier et virtuel), pour 1 an, permettant l'accès à :

- 51 numéros de La Terre de Chez Nous;
- 10 numéros de L'Utiliterre;
- 5 numéros de Grains;
- 4 numéros de Forêts de Chez Nous;
- et plusieurs autres sections spéciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'abonnement à La Terre de Chez Nous (combiné papier et virtuel), au coût de 60,61 \$ plus les taxes applicables pour un an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 561-09-19

POURSUITE DE L'EXPLOITATION DU SABLE DU BANC DURETTE PAR BÉTON PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Béton Provincial extrait du sable du Banc Durette pour alimenter son usine de Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis une demande, pour une période de cinq ans, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 2 754 056, 2 754 057 et 2 754 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane, à Matane;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-424 de la ville de Matane appuyant la demande;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 452-08-18 de la MRC de La Matanie appuyant la demande;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la CPTAQ à l'effet que la demande d'autorisation devrait être refusée (dossier numéro 421210);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a demandé la tenue d'une rencontre à la CPTAQ pour soumettre ses observations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le service de l'aménagement et de l'urbanisme et le service du développement économique et territorial de la MRC soient mandatés pour préparer les observations de la MRC et participer à la rencontre avec la CPTAQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 562-09-19

VISITE DE FERMES DE LA MATANIE "TOURNÉE GOURMANDE"

CONSIDÉRANT le service de développement agricole de la MRC souhaite organiser, au début octobre, une visite de fermes "Tournée gourmande" afin de :

- Rapprocher les citoyens de La Matanie de leurs producteurs agricoles;
- Faire connaître la diversité de produits régionaux et les promouvoir auprès du public;
- Faire vivre une expérience de visite à la ferme aux citoyens de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC autorise une contribution financière de 2 500 \$ à partir des sommes pour le développement agricole, lesquelles proviennent du FDT, pour le projet de visite de fermes de La Matanie "Tournée gourmande";

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 563-09-19

TNO – PROJET D'ENTENTES D'ENTRAIDE MUTUELLE EN RÉPONSE À UN SINISTRE

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par cinq municipalités de collaborer afin de renforcer leur capacité à faire face à un sinistre imminent ou réel par le partage de centres d'urgence;

CONSIDÉRANT les projets d'ententes d'entraide en sécurité civile, soit une entre la MRC de La Matanie, pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, et quatre municipalités; et l'autre entre la MRC, pour le TNO, et la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à négocier et signer les ententes d'entraide mutuelle en réponse à un sinistre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 564-09-19

AUTORISATION TRAVAUX DE VOIRIE SUR TPI

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un chemin forestier d'environ 500 m et comptant deux ponceaux est rendue nécessaire pour permettre la récolte d'une superficie de 22,1 ha sur les TPI de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus à la programmation annuelle (PRAN) des activités forestières sur les TPI;

CONSIDÉRANT QUE la SER des Monts est responsable de la réalisation des travaux en vertu d'un contrat intervenu avec la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit contrat, la SER des Monts doit soumettre une soumission avant la réalisation de travaux de voirie;

CONSIDÉRANT la présentation d'une soumission au coût de 5 900 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la construction d'un chemin forestier par la SER des Monts au coût 6 783,53 \$ taxes incluses, financer par le fonds TPI.

ADOPTÉE

VARIA

a) Projet aéroport régional de Mont-Joli – Air Canada Vacances

RÉSOLUTION 565-09-19

PROJET AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI – AIR CANADA VACANCES

CONSIDÉRANT l'entente entre la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli et Air Canada pour permettre d'afficher la destination sur le site Air Canada Vacances;

CONSIDÉRANT QU'à titre de partenaire et de membre de la Régie, la MRC de La Matanie souhaite collaborer pour favoriser le partenariat avec les organismes du territoire dans le but de l'élaboration de forfaits tout-inclus afin pour développer l'offre touristique de la région et amener des touristes par le concours de vols avec le transporteur Air Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme de la MRC, pour collaborer au développement du projet Air Canada Vacances avec la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 566-09-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 14 h 55.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*